

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal

Le 02 septembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Etaient présents** : Bernard PERRET, Anne-Marie CHABERT, Daniel CHEVALLIER, Tony DAVOINE, Françoise DA SILVA, Solange DEGLI-ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Séverine PIOT, Magalie VALENTINO

**Etaient excusés et ont donné pouvoir** : Néant

**Absents excusés**: Néant

**Absent** : Néant

**Secrétaire** : Françoise DA SILVA

**Approbation du dernier procès-verbal**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 07 juillet 2020.

**Compte-rendu des décisions du maire**

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption les biens situés :

- 289 rue de Lyon, section B n° 463 d'une superficie de 229 m<sup>2</sup>
- Rue de la Botte, section ZE n° 457 d'une superficie de 677 m<sup>2</sup>
- Rue de la Botte, section ZE n° 456 d'une superficie de 823 m<sup>2</sup>
- 78 lotissements les terrasses de Bressandes, section B n° 1556 d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>
- 477 rue de Béligneux, d'une superficie de 656 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle section C n° 90
- 477 rue de Béligneux, d'une superficie de 679 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle section C n° 90
- Lot 22 le domaine des chênes, section ZE n° 335 et 353 d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>
- 30 chemin de la Croix Martre, section ZD n° 218, 375 et 376 d'une superficie de 870 m<sup>2</sup>
- Chemin de Marphoz, d'une superficie de 293 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles section ZE n° 424, 425, 433, 434, 443 et 444
- 380 rue de Faramans, section B n° 528 et 1615 d'une superficie de 581 m<sup>2</sup>

**Autres décisions**

- Il a été décidé d'attribuer le marché de travaux concernant l'aménagement d'une voie douce et la sécurisation des piétons rue de Lyon au groupement EUROVIA / SOCATRA pour un montant de 221 827.95 euros HT.

- Il a été décidé de signer avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) une convention de mission d'accompagnement dans la réflexion sur la reconversion d'une ancienne ferme et ses abords. Cette mission vise à formuler des orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Le montant de la prestation s'élève à 2 100 euros.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

### **Délégation du conseil au Maire**

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Par délibération en date du 23 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. Il convient de préciser les conditions dans lesquelles cette délégation est donnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Monsieur le maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

### **Avenant au bail de Mme CHARUE – 73 grande rue**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de Madame CHARUE, kinésiologue au 73 grande rue, pour installer un système de climatisation dans le local qui lui est loué. L'investissement est pris en charge par la commune. Cependant, il est proposé d'augmenter le loyer de 10 euros HT par mois afin de prendre en compte l'investissement réalisé.

Par ailleurs, le bail en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aurait dû être révisé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en fonction de l'évolution de l'indice du coût des loyers commerciaux pour les activités commerciales et artisanales (indice connu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 soit 108.56)

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité arrête le montant du loyer à 310 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, décide de ne pas appliquer la révision du loyer en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en fonction de l'évolution de l'indice du coût des loyers commerciaux pour les activités commerciales et artisanales et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail et à encaisser le loyer.

### **Budget commerce : décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n° 1 suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 001 : solde d'exécution d'inv reporté		3 465.87
D 2313 : immos en cours constructions	3 465.87	
TOTAL	3 465.87	3 465.87

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 au budget commerce

### **Retrait de la délibération du 23 mai 2020 : désignation des délégués au Syndicat Mixte BUCOPA**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une délibération en date du 23 mai 2020 a désigné des délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA).

Or la commune est membre de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain à laquelle elle a transféré sa compétence SCOT. Il appartient donc à la communauté de communes de désigner ses représentants au comité de ce syndicat. Il convient de retirer la délibération prise le 23 mai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retirer la délibération du 23 mai 2020 désignant des délégués pour représenter la commune au sein du syndicat mixte BUCOPA.

M. Patrice FREY et M. Marc JANODY.

### **Subvention ADMR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'ADMR, réseau associatif qui vient en aide à une quinzaine de résidents âgés de Bourg Saint Christophe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention de 350 euros au titre de 2020 à l'ADMR et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

## Compte-rendu des commissions

### a) Commissions Voirie – Réseaux - Environnement

16/07 : réunion du comité syndical du syndicat des eaux Dombes Côtère. M. Jean-Alex PELLETIER est réélu président, les maires de Rignieux le Franc, Bourg Saint Christophe, Faramans et Villieu Loyes Mollon sont élus vice-présidents. Le siège administratif est situé à la mairie de Meximieux

24/07 : Assemblée générale du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) :

M. Walter MARTIN a été élu président. 14 vice-présidents ont été élus.

Nettoyage du village : Le nettoyage de printemps n'ayant pu avoir lieu en raison du confinement est reporté au 26 septembre. Le nettoyage sera réalisé en dehors de l'agglomération. Conformément aux règles sanitaires en vigueur il n'y aura pas de pot de l'amitié.

Éclairage public : Une rencontre avec la SIEA est prévue afin de faire le point sur le fonctionnement de l'éclairage public. Un abaissement de l'intensité lumineuse est déjà réalisé dans certains secteurs. La question leur sera posée pour savoir dans quelles conditions l'éclairage peut être coupé la nuit (où, comment, ...). La question de l'installation de bornes de rechargement sera aussi évoquée.

En ce qui concerne le bilan thermique des bâtiments, une convention a été signée. La visite des bâtiments devrait être réalisée prochainement.

### b) SIVOS – Commission affaires scolaires

Le SIVOS a validé l'accueil des enfants de 3 ans révolus à la cantine. Cependant les enfants doivent être propres. Par ailleurs, les enfants en petite section ne pourront être inscrits qu'à deux des trois services proposés parmi la garderie du matin, celle du soir et la cantine. Le règlement intérieur est donc modifié en conséquence.

Un sondage a été réalisé auprès des familles ayant un enfant concerné.

Le SIVOS a modifié le tableau des emplois. 5 agents sont affectés à la cantine de Boug St Christophe et 5 à la cantine de Pérouges. Le système du double service est mis en place à Bourg Saint Christophe ; il était déjà existant à la cantine de Pérouges. Le jeudi soir, un agent supplémentaire est présent à la garderie.

Le SIVOS a aussi décidé de l'augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie.

Une rencontre élus et personnel de la cantine a eu lieu avant la rentrée pour faire le point.

L'infirmière scolaire rencontrera le personnel de la cantine / périscolaire pour donner des précisions sur les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) concernant les enfants ayant une maladie chronique, de l'asthme, une allergie, ...

Du matériel a été commandé pour chacune des deux cantines.

Un premier bilan sera présenté d'ici la fin septembre à la commission affaires scolaires. La mise en place d'un pédibus sera alors réétudiée.

### c) Affaires sociales

Brioche au profit de l'ADAPEI : Etant donné la situation sanitaire, la vente en porte à porte ne pourra pas être réalisée cette année. Des tracts avec un coupon de réservation seront distribués aux habitants de la commune. Les brioches seront à récupérer à la mairie. En parallèle, une vente sur la place de la mairie est envisagée à la sortie de l'école. Les années précédentes environ 300 brioches étaient vendues.

Repas des seniors : L'organisation d'un repas est impossible cette année. Il est proposé d'annuler le repas cette année et d'organiser quelque chose plus tard lorsque cela sera possible. Un colis sera proposé à chacun.

Chèques AMBLAMEX : La communauté de communes de la Plaine de l'Ain met un volume de chèques AMBLAMEX d'une valeur de 10 euros chacun aux communes membres. La dotation de Bourg Saint Christophe est de 20 chèques cadeaux. Il convient de définir les critères d'attribution.

### d) Commission urbanisme

Demande de déclaration préalable :

- - pose de panneaux soudés grillagés gris anthracite + dispositif occultant : 372 rue du Devant (mur mitoyen)
- Clôture autour de la parcelle, muret 1 m et panneaux plein aluminium gris anthracite, pas de clôture côté voirie du lotissement : 164 le domaine des chênes
- Création de fenêtres sur ancien bâtiment : 30 chemin de la Croix Martoret
- Abri de jardin en bois 15 m<sup>2</sup> : 160 rue des Brosses
- Clôture et portail 0.50 m muret + 1.25 grillage soudé avec lamelles occultantes gris anthracite : 316 rue de la Botte
- Piscine de 24.5 m<sup>2</sup> : 74 rue du Devant
- Clôture arrière maison muret 60 cm + grillage 1.20 m gris anthracite; devant maison grillage soudé anthracite hauteur 1.50 m
- Panneaux photovoltaïques 40 m<sup>2</sup> : 161 rue du Favre
- Pergola bioclimatique de 17 m<sup>2</sup> : 142 rue de Béliigneux
- Piscine de 32 m<sup>2</sup> + pool house de 19 m<sup>2</sup> : 56 impasse de la Botte

Demande de transfert de permis de construire :

47 le clos de Marphoz lot n° 8

e) Commission bâtiments

Les membres de la commission ont visité plusieurs bâtiments communaux.

Suite à la création d'une classe supplémentaire, des travaux doivent être réalisés afin de créer une classe sous le préau. La création de sanitaires sera étudiée. Il faut avancer rapidement sur le projet.

f) Commission culture et animation

Du 11 au 13 décembre une exposition des œuvres d'artistes du village aura lieu au foyer rural. La présence d'une quinzaine d'artistes est d'ores et déjà prévue. C'est une manifestation facilement organisable dans les conditions actuelles. Une réunion aura lieu le 02 octobre avec les personnes concernées pour leur présenter l'organisation.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 31 octobre afin de leur présenter le village avec la projection d'un powerpoint.

Au printemps, nous envisageons une animation liée aux vignes pourrait être envisagée si l'association gérant les vignes est créée d'ici là.

Associations : L'utilisation du foyer rural est autorisée sous certaines conditions : nombre de présents limité, port du masque obligatoire, tenue d'un registre des personnes présentes, mise à disposition de gel hydro alcoolique, nettoyage des locaux par l'association.

Il a été proposé au QI GONG d'assurer leurs cours au foyer rural pour un coût de 15 euros par jour ; l'utilisation de la salle des mariages est limitée à 8 personnes pour ce type d'activité.

L'association FILS et TISSUS utilise la salle des mariages : le nombre est alors limité à 13 personnes (1 personne par table).

Le TENNIS CLUB 90 utilise uniquement les cours de tennis et respecte les recommandations sanitaires de la fédération de tennis pour la pratique de ce sport.

g) Commission communication

Sur la page Facebook, plusieurs thèmes ont été abordés. La bibliothèque demande si l'utilisation d'une page Facebook pourrait lui être accordée pour communiquer plus facilement.

Une distribution de masques a été réalisée auprès des élèves scolarisés au collège ou au lycée. Les enfants n'en ayant pas eu doivent se faire connaître en mairie.

Un radar pédagogique a été posé sur la Grande Rue.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

a) Location du Foyer Rural : association GYM DANSE LOISIRS

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'utilisation du Foyer Rural par l'association Gym Danse Loisirs pour les saisons 2018–2019 et 2019–2020 et qu'il est nécessaire de fixer le montant de la location.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant de la location pour la saison 2018–2019 à 1 035 euros et pour la saison 2019–2020 à 630 euros et autorise Monsieur le Maire à encaisser les sommes de 1 035 euros et 630 euros. Le montant de la location journalière s'élève à 15 euros.

b) Suite au courrier adressé à Monsieur le Préfet concernant les incivilités et conduites dangereuses en deux-roues motorisés, les gendarmes sont passés sur la commune et ont verbalisé.

c) Plusieurs riverains se sont plaints de la gêne occasionnée par la présence de jeunes très bruyants au Bienvenu. Il semble que la situation se soit améliorée. Le commerce ferme à 13h00 le dimanche et les autres jours à 21h30.

d) M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile, la commune de Bourg Saint Christophe fait partie du secteur qui a été proposé par les services de l'Etat et le Département de l'Ain. En fonction des études à mener, la commune pourrait être concernée par l'installation d'un pylône de téléphonie mobile 4G.

e) Demande de Madame Estelle MOREAU qui souhaite connaître la vision de la CCPA sur la transition écologique. Monsieur le Maire lui fait part de l'élection de Monsieur Jean-Louis GUYADER à la présidence de la CCPA et de onze vice-présidents. Ces vice-présidents ont en charge des commissions ayant notamment pour objet les mobilités (covoiturage), le développement économique et environnemental, le logement avec la rénovation énergétique de l'habitat. Sous cette mandature une commission est entièrement consacrée aux énergies renouvelables.

f) Il y a environ trois mois, une rencontre a eu lieu avec la société de chasse communale qui, pour répondre à la réglementation sanitaire en vigueur, a besoin d'un local pour dépecer les animaux. La société de chasse prendrait en charge la construction du bâtiment, cependant se pose la question de savoir sur quel terrain. La commune peut lui proposer un terrain à proximité de la station d'épuration. Une convention pourrait être signée pour définir les conditions d'utilisations de ce bâtiment.

Madame Magalie VALENTINO demande par ailleurs s'il est possible d'indiquer sur le site internet de la commune les jours de chasse afin de favoriser la cohabitation entre chasseurs et promeneurs. Monsieur Marc JANODY lui précise que tous les dimanches et tous les jeudis du 13 septembre à fin décembre il y a chasse. En ce qui concerne les battues, elles ont lieu tous les samedis du 15 octobre à fin novembre. Pour les battues aux

sangliers donner des informations est difficile dans la mesure où celles-ci s'organisent en fonction des besoins et souvent au dernier moment. Une information pourra être indiquée sur le site.

g) Une rencontre avec la gendarmerie et un prestataire en vidéo protection a eu lieu pour la mise en place d'équipements aux abords de la mairie, de l'aire de jeux et du foyer rural. Ce type de travaux bénéficie de subventions. D'ici la fin de l'année le projet pourrait être bien avancé. La question est posée de savoir quelles seront les suites données aux vidéos, plus précisément si des poursuites seront engagées. Monsieur le Maire précise que cela pourra être le cas si besoin et rappelle que la vidéo protection a aussi un aspect dissuasif.

h) Une rencontre avec le service des routes du Département de l'Ain a eu lieu pour étudier la signalétique sur la voirie départementale. La problématique du carrefour des sept chemins a été abordée.

i) Le 11 septembre 2020 à 18h00, les conseillers sont invités au local des pompiers pour visiter le local qui a été rénové par les pompiers eux-mêmes.

j) La question se pose de la réouverture du city-stade. Le conseil est d'accord pour autoriser de nouveau l'accès au city-stade.

k) Suite au départ de Julien PELLISSIÉ, le nouvel agent doit arriver au 1<sup>er</sup> novembre dans le cadre d'une mutation. L'emploi d'agent saisonnier arrive à son terme le 04 septembre.

Le prochain conseil municipal est prévu le 08 octobre à 20h30

La séance est levée à 22h45

Le Maire,

Bernard PERRET

Conseil municipal du 02 septembre 2020

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 <sup>ère</sup> adjointe	Patrice FREY, 2 <sup>ème</sup> adjoint
Estelle JANIN, 3 <sup>ème</sup> adjointe	Marc JANODY, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Anne-Marie CHABERT	Tony DAVOINE
Séverine DURAND	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Magalie VALENTINO